

La construction de routes et chemins forestiers en Suisse

Autor(en): **Badoux, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **75 (1924)**

Heft 3

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785925>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Soyons courageux, et puisque nous ne pouvons pas les vaincre, arrangeons nos mœurs et coutumes de façon que nous puissions vivre avec elles.“

-tt-

La construction de routes et chemins forestiers en Suisse.

(Quelques données statistiques.)

La construction de chemins pour la dévestiture des forêts publiques suisses a fait de rapides progrès ces dernières années. Les causes de ce fait réjouissant en sont multiples. La première et sans doute l'une des plus importantes, c'est l'aide financière que la Confédération a bien voulu accorder à cette mise en valeur de notre domaine forestier. L'augmentation du prix des bois pendant les années de guerre, le souci des communes forestières de gérer leurs biens communaux de façon plus intensive en sont d'autres non moins opérantes.

La première loi fédérale sur les forêts, de 1876, ne prévoyait pas de subvention pour de tels travaux. Le législateur fédéral l'a admise pour la première fois à la loi sur les forêts de 1902. Son article 25 prescrit que „la Confédération peut subventionner l'établissement, dans les forêts protectrices, de chemins de dévestiture et de toutes autres installations permanentes destinées au transport des bois“. Cette subvention devait comporter jusqu'au 20 % de la dépense totale, les frais d'études des projets y compris.

Dans la suite, quelques cantons voulurent bien participer aussi par une aide financière à cette mise en valeur de la forêt. La loi forestière neuchâteloise de 1917 prévoit une subvention allant jusqu'au 10 % des dépenses pour la construction de chemins de dévestiture dans les forêts publiques. Le canton de Vaud est allé plus loin encore dans ces encouragements. Aux termes de l'art. 9 de sa loi forestière de 1918, „l'Etat alloue aux communes et particuliers, pour de telles constructions, un subside de 15 à 40 % des dépenses.“ Cette disposition est applicable aussi aux forêts non-protectrices. Le canton des Grisons (ordonnance forestière de 1905) accorde une subvention, allant jusqu'au 5 à 15 % de la dépense, à toute construction de chemins auxquels la Confédération donne une subvention. La loi forestière de 1906 du canton de Glaris contient une disposition analogue (subvention cantonale du 20 % au maximum). Citons encore le canton du Valais, dont la loi forestière de 1910 prévoit

que „le canton alloue une subvention de 10 à 20 % pour la construction de chemins forestiers convenables“.

Ces quelques extraits montrent que les encouragements de la part des autorités fédérales et cantonales n'ont pas manqué. Il est réjouissant de constater que les communes et corporations de toutes nos régions ont su en profiter.

Voyons quelques-uns des résultats obtenus. Le rapport du Département de l'Intérieur, Inspection des forêts, chasse et pêche, sur sa gestion en 1922, contient à ce sujet des renseignements bien intéressants. Il a été construit, pendant cette seule année, 339 kilomètres de chemins pour lesquels la Confédération a donné une subvention. Coût total: 8½ millions de francs.

En voici le détail par cantons:

Cantons	Longueur des chemins et câbles km	Coût total fr.
Vaud	65,1	1.674.966
St-Gall	44,7	1.371.062
Glaris	15,4	1.001.487
Valais	50,4	864.330
Valais, 2 câbles .	1,7	153.404
Neuchâtel . . .	41	825.873
Grisons	56,5	819.100
Berne	31,9	789.210
Tessin	5	140.405
Tessin, 2 câbles .	3	214.285
Obwald	8,9	188.657
Autres cantons .	15,1	427.771
	<u>338,7</u>	<u>8.470.550</u>

Si la construction de ces chemins a pris en 1922 un essor aussi extraordinaire, c'est grâce surtout au fait que ce genre de travaux a permis d'occuper de nombreux chômeurs; elle a bénéficié à ce titre de subventions fédérales extraordinaires. Les subventions allouées en vertu de la loi forestière seule se sont élevées à 1.599.224 fr., soit au 18,9 % de la dépense totale.

Nous apprendrons, sous peu, quelle a été l'importance de ces travaux en 1923. D'après les devis présentés, les 231 projets approuvés par l'autorité fédérale devraient coûter environ 8 millions de francs et la subvention fédérale promise s'élevait à un million et demi.

Quelle est la longueur totale des chemins forestiers (câbles inclus) construits, dans notre pays, depuis 1904 et qui ont bénéficié de la subvention fédérale? Nous avons cru devoir dresser, à l'intention de nos lecteurs, la récapitulation suivante:

Année	Longueur des chemins et câbles construits km	Coût fr.
1904 à 1912 . .	515,6	3.861.759
1913 . . .	104,2	935.998
1914 . . .	106,1	1.148.136
1915 . . .	90,1	897.713
1916 . . .	70	745.240
1917 . . .	68,6	678.311
1918 . . .	55,6	664.682
1919 . . .	73	868.458
1920 . . .	131,7	2.598.800
1921 . . .	128,6	2.635.505
1922 . . .	338,7	8.470.550
de 1904 à 1922 .	1682,2	23.505.152
soit, en moyenne, par an	88,5	1.240.000

Si l'on admet que la longueur des chemins construits en 1923 est d'environ 200 km, nous arrivons ainsi, pour la période envisagée de 20 ans, à une longueur totale de 1882 km. C'est exactement la longueur de la ligne frontière de notre pays. A qui aurait la curiosité d'en faire l'inspection totale, à raison de 20 km par jour, il lui faudrait exactement 94 jours pour déambuler le long du ruban complet. Et notons que, à côté de ces chemins subventionnés par la Confédération, on en a construit un certain nombre, sans subvention, même dans les forêts protectrices. C'est dire que le résultat obtenu dans ce domaine est réjouissant et méritait d'être signalé.

H. Badoux.

NOS MORTS.

† Gottlieb Kramer, inspecteur forestier. .

L'ancien inspecteur forestier du I^{er} arrondissement zurichois, M. *Gottlieb Kramer* est mort dernièrement, à l'âge de 80 ans. Remarquablement vigoureux et alerte jusqu'au printemps de 1919, il avait eu à ce moment une attaque d'apoplexie qui l'avait partiellement paralysé et